

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 26 MAI 2010**

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 19 mai 2010, s'est réuni en séance plénière le 26 mai 2010, sous la présidence de Madame Régine GOURDIN, qui ouvre la séance à 17h 00.

L'Administration procède à l'appel :

Présent(e)

Mme GOURDIN, Vice-présidente – M. ALBOUZE – Mme AUDIBERT-SPITERI – M. BESNIER --
- Mme GERARDIN -- Mme GUILLERMIN – M. GLINKA-HECQUET - M. MARIA-FABRY -
Mme ROMAND-PASCOLO - M. SAURIN – Mme TUDOSE – Mme VANDAMME -

Absent(e)s excusés représenté(e)s :

M. BORE, Président du CCAS représentée par Mme GOURDIN, Vice-présidente – Mme BONIFAY,
excusée représentée par M. ALBOUZE - M. VALERI, excusé représenté par
Mme VANDAMME

Absent(e)s excusé(e)s :

M. CHRISTMANN - Mme WALCH

Présence de M. Bruno ANDREY, Directeur Général Adjoint et de Mme Joséphine PLAMBERCK,
Directrice du CCAS.

Madame AUDIBERT-SPITERI est nommée Secrétaire du Conseil d'Administration.

**LES DECISIONS SUIVANTES ONT ETE ADOPTEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A
L'UNANIMITE.**

N° 1 - FINANCES

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2009

Le rapport d'activité est une photographie, un bilan des services du CCAS. Ce rapport annuel permet
d'analyser les moyens financiers, les moyens matériels, les actions permanentes, les actions
conjoncturelles et les orientations de l'année à venir.

Il convient de procéder à l'analyse du rapport d'activité 2009 présenté dans cette séance, à l'aide de la
synthèse ci-jointe.

Le Conseil d'administration prend acte de la présentation du rapport d'activité 2009 du CCAS.

Synthèse du rapport d'activité 2009 du CCAS

I- LES MOYENS FINANCIERS

Budget 2009 hors opérations d'ordres :

- Recettes totales = **3.427.262 €** dont :
 - Budget CCAS : 1.470.014 €
 - Budget annexe SSIAD : 456.960 €
 - Budget annexe MAD : 1.500.288 €

- Dépenses totales = **3.414.956 €** dont :
 - Budget CCAS : 1.381.366 €
 - Budget annexe SSIAD : 484.027 €
 - Budget annexe MAD : 1.549.563 €

« La répartition est quasiment identique à celle des années précédentes, le budget le plus important concerne le Maintien à domicile. L'écart semble toutefois se resserrer de par la baisse d'activités de ce service par rapport au budget général du CCAS dont les principales activités sont sociales.

Il convient également de remarquer un budget en baisse de 2% environ par rapport à 2008.

Sur le plan des moyens financiers 35% des recettes du CCAS proviennent de la ville à hauteur de 1 185 000 €.

Il est rappelé comme l'indiquaient le Débat d'Objet Budgétaire et le budget primitif 2010 que la part de la ville est amenée à augmenter dans les années à venir afin d'équilibrer le budget.»

II- LES MOYENS HUMAINS

Le personnel du CCAS est composé en 2009 de **110 agents pour 87,19 équivalents temps plein (ETP)**. En 2009, 6 AVS ont rejoint le personnel du CCAS qui comptait 97 agents pour 82,55 ETP en 2008.

III- LES MOYENS MATERIELS

- 370 m² de locaux au sein de l'Hôtel de Ville, 200 m² à l'Espace Romain Rolland et 20 m² au CTM
- 34 ordinateurs dont 2 ordinateurs portables
- 11 imprimantes
- 1 standard téléphonique
- 30 postes téléphoniques
- 3 télécopieurs
- 5 photocopieuses
- 8 véhicules de service en location longue durée dont un véhicule frigorifique pour le portage de repas
- 3 véhicules achetés dont un véhicule frigorifique pour le portage de repas

« A préciser que ces moyens matériels ont pour la plupart été acquis entre 2004 et 2005 et sont par conséquent assez vétustes »

IV- LES ACTIONS PERMANENTES

L'intégration du service handicap au sein du CCAS, devenue effective en octobre 2009, concerne pour l'instant l'accueil du public demandant un renouvellement de droits (21 dossiers constitués).

☞ L'aide à l'insertion professionnelle

Le budget de fonctionnement du service RMI-Emploi était en majeure partie lié jusqu'en 2008 au conventionnement avec le Conseil Général sous la forme de 3 conventions :

- Convention « Accueil et suivi des bénéficiaires »
- Convention « Accompagnement à l'emploi »
- Action collective « DECLIC »

La convention relative à l'accompagnement à l'emploi s'est arrêtée en décembre 2009.

Avec la Loi du 1er décembre 2008 et l'entrée en vigueur du Revenu de Solidarité Active (RSA) au 1^{er} juin 2009, le service RMI-Emploi du CCAS de La Ciotat a dû se réorganiser et fournir un travail important d'information et d'orientation aux allocataires vers les organismes désignés officiellement.

Si la file active a diminué depuis janvier 2009, l'aggravation du contexte socio-économique en cours d'année a pesé sur la nécessité d'un accompagnement plus soutenu des personnes en difficulté. Le niveau de qualité de collaboration avec les partenaires du territoire a été maintenu. Des interventions ont eu lieu à plusieurs reprises pour des informations de droit commun au sein même des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle présents sur la commune.

Suite à la mise en place du RSA en juin 2009, la procédure d'instruction est restée inchangée et s'accompagne toujours d'un contrat d'orientation élaboré par le Service Social.

☞ Le service Administratif

En 2009, un effort important a été réalisé en matière de formation, notamment par la mise en place d'un Plan de formation et l'instauration d'un règlement de formation. **2.685,50 heures de formation ont été dispensées pour un coût de 45.823 €**

Un accent particulier a été mis sur l'amélioration de l'accueil du CCAS. **Le renfort d'un 4^{ème} agent a permis de séparer l'accueil téléphonique de l'accueil physique le matin** (temps fort de l'accueil du public). Des formations ont été dispensées aux agents, notamment concernant l'accueil des usagers, la communication et la gestion des situations agressives, complétées par la mise en place d'un groupe de parole. Une meilleure signalétique pour les usagers a été également installée.

« En 2009, les activités principales étaient :

- L'intégration de la gestion des AVS pour un an
- L'instauration de la prestation de compensation du handicap
- Un travail avec la ville pour la mise à disposition d'un local logistique situé à La Ciotat au Centre Technique Municipal (CTM) pour le service portage de repas.

L'objectif de 2009 et 2010 était une activité en baisse confirmée aujourd'hui. Baisse au niveau des bénéficiaires de l'aide à domicile et des heures effectuées. Pour 2010, il conviendra toutefois d'officialiser cette baisse.

Sur les directives de Mme Gourdin une orientation particulière a été donnée sur les situations d'urgence relevant du logement avec la création d'une Commission d'urgence logement qui a permis l'examen en 2009 de 53 nouvelles situations, dont 28 ont été diagnostiquées comme étant de « l'urgence avérée ». Sur l'année 2009, 91 situations au total ont été suivies. Depuis 2009, le CCAS a nouvellement en charge la gestion d'un quatrième logement ALT avec des partenaires publics (ADOMA et ERILIA).

Mme Plamberck explique que certaines personnes ne peuvent pas immédiatement intégrer un logement pérenne qui ne coïncide pas avec la nécessité immédiate et sont donc orientés vers un logement intermédiaire. Au niveau de l'aide sociale légale, la baisse de 3% n'est pas significative puisque l'aide sociale telle qu'elle est décrite ci-dessus concerne tout ce qui est l'instruction administrative d'accès aux droits des dossiers (personnes en maison de retraite, aide alimentaire, RSA...)

Quant à l'aide sociale facultative, Madame GOURDIN précise qu'elle concerne tout ce qui a été décidé et approuvé en Conseil d'administration en aide supplémentaire. Il s'agit essentiellement de dossiers d'aide financière (aide et secours) en mobilisant d'autres structures sur notre territoire. Concernant le RSA dont l'activité s'est prolongée jusqu'au 31 mars 2010, le CCAS n'a pas pu régler la situation des 214 bénéficiaires au 31 décembre 2009.

En 2009, la gestion de la formation est une charge administrative supplémentaire pour le CCAS ainsi qu'une prise en charge de 2685 heures de formation (droit à la formation est obligatoire depuis 2007) car chaque agent doit pouvoir bénéficier d'un minimum de 20h00 de formation par an. Egalement l'arrivée d'un agent comptable en 2009 qui devrait permettre de travailler l'analyse des coûts et la réorganisation de l'accueil en séparant l'accueil téléphonique du physique qui se poursuivra en 2010 en un accueil renforcé ce qui veut dire qu'il faut du temps pour accueillir les personnes afin de leur fournir la réponse adéquat.

V- LES ACTIONS CONJONCTURELLES

1. Le plan canicule

176 nouvelles inscriptions sur le registre nominatif ont eu lieu au cours de l'été 2009. **Le volume total des inscrits est de 618 personnes au 31 août 2009, soit une hausse de 40% par rapport à 2008.** Durant la période estivale 2009, le dispositif est demeuré constamment au niveau 1 en raison d'un été plutôt clément.

2. La veille sociale hivernale

Ce dispositif a bénéficié en 2009 à 30 personnes contre 47 en 2008. **528 plateaux repas ont été fournis contre 414 en 2008 (+ 28%)**, du fait d'une ouverture de l'accueil de jour durant 3 jours par semaine au lieu d'une journée en 2008. **66 demi-journées de maraudes ont été réalisées contre 83 en 2008**. Près de 150 heures de bénévolat ont été réalisées.

3. L'action de Noël

Cette action repose sur la distribution au domicile de personnes isolées de repas et colis « spécial Noël » en partenariat avec l'ACCLAP. **En décembre 2009, il y a eu 81 bénéficiaires de cette action contre 87 en décembre 2008.**

4. L'action « Fête Vous Plaisir »

Cette action s'inscrit dans la continuité de l'action « De mémoire d'Abeille », initiée en 2007 par le CCAS avec divers partenaires, destinée à la **lutte contre l'isolement des personnes âgées**. En 2009, « Fête Vous Plaisir » s'est étendue aux Seniors résidant en Centre Ville et à Puits de Brunet, en plus de ceux résidant dans les quartiers de l'Abeille, de La Maurelle et des Matagots. Le choix de ces quartiers résulte de la publication de critères d'isolement relatifs à cette zone.

Une série d'animations et de manifestations a été proposée aux Seniors durant l'été et l'hiver, périodes propices au sentiment d'isolement.

Au cours de l'été 2009, 35 animations ont été proposées aux seniors des quartiers du Centre Ville, de Puits de Brunet, de l'Abeille, de La Maurelle et des Matagots, soit 326 heures d'intervention. Au total, 53 personnes se sont inscrites à une ou plusieurs de ces animations.

5. L'action « Déclic »

Déclic se veut être une action innovante ayant pour élément central le travail sur le sens, le regard et la réflexion que chaque personne donne à son parcours et à sa propre activité. L'action « Déclic », mise en œuvre par le CCAS, vise la réinsertion professionnelle du public bénéficiaire du RMI-RSA en état de démobilitation ou d'isolement. **Cette action collective**, partenariale, locale et de proximité se réalise en adéquation avec les particularités socioprofessionnelles du territoire communal.

En 2008-2009, cette action a permis à 38 personnes de reprendre confiance dans leurs capacités en envisageant une réinsertion professionnelle ou la reconstruction d'une dynamique sociale.

Pour les actions conjoncturelles, en 2009, le CCAS a eu pour la 7ème année consécutive, la charge du « Plan canicule », 618 personnes inscrites sur le registre obligatoire confié au Maire puis au CCAS par ce dernier. Au niveau des animations, on enregistre un réseau d'une vingtaine de partenaires actifs (associatifs et élus).

Une veille sociale hivernale sur 2009/2010 avec 528 repas fournis pour une trentaine de bénéficiaires avec un accueil 3 fois par semaine géré par Station Lumière. 70 maraudes ont été effectuées avec 150 heures de bénévoles de la part des associations qui sont sincèrement remerciées.

L'action de Noël organisée le 24 décembre en partenariat avec l'ACCLAP a concerné 81 bénéficiaires et engagé un grand nombre de bénévoles.

Mme GOURDIN explique que l'action « Fête-vous plaisir » qui lui tient particulièrement à cœur et pour laquelle elle a œuvré, est de lutter contre l'isolement des personnes âgées notamment durant la période de Noël et l'été. Le travail s'est coordonné avec les services de la culture et de l'événementiel et Voiture & Co avec qui le CCAS a signé une convention. Le but était de sortir les gens de chez eux et les amener sur des lieux de spectacles, de concerts et d'animation. L'action plus significative et utile était celle du chanteur au domicile d'une personne âgée qui invite d'autres voisins qui deviennent ainsi des référents très importants face à l'isolement des personnes.

L'action DECLIC concernant 38 personnes pour laquelle le CCAS a surtout relancé une dynamique d'insertion sociale pour laquelle il existait également une convention.

N° 02 FINANCES

Approbation du compte de gestion CCAS 2009

Celui-ci fait apparaître les résultats, de clôture, suivants :

- **SECTION D'INVESTISSEMENT** : Un excédent de **109 365.85€**
- **SECTION DE FONCTIONNEMENT** : Un excédent de **64 975.08€**

Soit un résultat global de **174 340.93€**

N° 03 FINANCES

Approbation du Compte Administratif 2009 CCAS

Après la création de trois pôles opérationnels individualisés en 2007, le CCAS de la Ciotat a continué à affiner en 2008, puis en 2009, le transfert de l'affectation des dépenses et des recettes entre le budget principal et les budgets annexes afin d'aller vers une comptabilité analytique. Mais l'absence de ressources propres au budget du maintien à domicile ralentit cette démarche.

L'exécution budgétaire 2009 se situe, au niveau de la section de fonctionnement à 98.36 % en ce qui concerne les recettes et à 94 % en ce qui concerne les dépenses.

En ce qui concerne la réalisation de la section d'investissement, elle se situe à 3.06 % pour les dépenses et à 91.15 % pour les recettes.

Exécution budgétaire globale en 2009 (hors résultat)

	SECTION INVESTISSEMENT			SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Prévu BP+DM+BS	Réalisations	% de réalisation	Prévu BP+DM+BS	Réalisations	% de réalisation
DEPENSES	115 004,80 €	3 513,84 €	3,06%	1 491 979,94 €	1 402 504,59 €	94,00%
RECETTES	24 000,00 €	21 874,89 €	91,15%	1 491 000,00 €	1 466 499,73 €	98,36%

Détail des sections

Section d'investissement : DEPENSES

L'effort a été fait de les contenir sachant que le programme futur en 2010 sera sur les travaux et l'informatique et en 2011 sur le renouvellement de l'équipement mobilier et informatique.

Au chapitre 21, la dépense correspond à l'achat de plusieurs ordinateurs, le parc actuel datant pour sa majorité de 1994 et 1995. Son remplacement de façon globale sera d'ailleurs bientôt à envisager.

L'absence d'utilisation des crédits au compte 23 s'explique par la non-réalisation de la deuxième tranche des travaux à Romain Rolland.

Et pour autant on ne peut rebasculer cette somme en fonctionnement !

Section d'investissement : RECETTES

RECETTES						
Chap.	Libellés du chapitre	Crédits ouverts	Réalisations 2009	% réalisé	Réalisations 2008	Variation en valeur 2009-2008
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	21 550,00 €	21 506,56 €	99,80%	40 657,73 €	- 19 151,17 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	- €		- €	- €
10	DOTATIONS, FONDS ET RESERVES	2 450,00 €	- €	0,00%	17 830,50 €	- 17 830,50 €
13	SUBVENTION D'EQUIPEMENT	- €	- €		20 000,00 €	- 20 000,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	- €	368,33 €		20 000,00 €	- 19 631,67 €
	TOTAUX	24 000,00 €	21 874,89 €	91,15%	98 488,23 €	- 76 613,34 €

Section de fonctionnement : DEPENSES

Le taux de réalisation constaté du budget de fonctionnement 2009 est élevé (94%), signifiant ainsi que les prévisions ont été établies au plus juste de la réalité.

En excluant les charges du compte 67 (charges exceptionnelles) de part leur nature, les dépenses de fonctionnement sont en baisse par rapport à 2008.

DEPENSES						
Chap.	Libellés du chapitre	Crédits ouverts	Réalisations 2009	% réalisé	Réalisations 2008	Variation en valeur 2009-2008
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	156 631,41	102 677,18	65,55%	140 132,70	-37 455,52
012	CHARGES DE PERSONNEL	980 000,00	972 091,35	99,19%	961 387,82	10 703,53
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	42 000,00	41 990,00	99,98%	43 325,00	-1 335,00
656	DONS ET SECOURS	86 000,00	61 509,87	71,52%	80 540,96	-19 031,09
66	CHARGES D'INTERETS	5 000,00 €	2 729,63	54,59%	6 549,49	-3 819,86
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	200 798,53 €	200 000,00	99,60%	298 090,36	-98 090,36
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	21 550,00 €	21 506,56	99,80%	40 657,73	-19 151,17
	TOTAUX	1 491 979,94 €	1 402 504,59 €	94,00%	1 570 684,06 €	-168 179,47

Comme pour les autres budgets, c'est le chapitre du personnel qui est le plus élevé avec 972 091.35€ pour 980 000€ prévus. Il représente 69.31% du total des dépenses.

Le chapitre 66 a enregistré l'ensemble des intérêts payés dans l'utilisation de la ligne de trésorerie d'un montant de 2 729.63 €

Le chapitre 67 correspond au versement d'une subvention exceptionnelle pour permettre l'équilibre du budget du Maintien à domicile, pour un montant de 200 000 euros. Ce dernier est en baisse par rapport à 2008, expliquant par ailleurs le déficit du budget du MAD, pour lequel on pouvait attendre des recettes supplémentaires.

Section de fonctionnement : RECETTES

RECETTES (Hors résultat reporté)						
Chap.	Libellés du chapitre	Crédits ouverts	Réalisations 2009	% réalisé	Réalisations 2008	Variation en valeur 2009-2008
70	VENTES DE PRODUIT D'EXPLOITATION	24 000,00	0,00 €	0,00%	131 296,48 €	-131 296,48 €
73	IMPOTS ET TAXES	1 000,00	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €
74	DOTATION ET PARTICIPATION	1 378 880,00	1 379 656,17 €	100,06%	1 377 449,74 €	2 206,43 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	28 220,00	27 536,44 €	97,58%	24 329,39 €	3 207,05 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 000,00	2 045,83 €	12,03%	17 365,34 €	-15 319,51 €
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	10 150,00	-	-%	6 144,31 €	-6 144,31 €
013	ATTENUATION DE CHARGES	31 750,00	57 261,29 €	180,35%	5 362,48 €	51 898,81 €
	TOTAUX	1 491 000,00	1 466 499,73 €	98,36%	1 561 947,74 €	-95 448,01 €

- Le chapitre 70 est en baisse car les remboursements effectués l'année précédente par les budgets annexes n'ont pu être reproduit.
- Le chapitre 74 a enregistré les participations reçues de divers organismes. Il est important de signaler certaines recettes entre autre :
 - Le montant de la subvention de la Ville de la Ciotat versé en 2009 est de 1 185 000 € contre 1 100 000€ en 2008,
 - La subvention par la DDASS pour la veille hivernale 2009-2010 a été de 23 000€
 - Au titre de la participation à l'aide au logement temporaire, la DDASS a versé 56 335.71€, la caisse d'allocation familiale 6 085.02€
 - La participation du Conseil Général pour les mesures ASELL, pour 34 220. € comprenant à la fois les ASELL dite normales et celles dites renforcées.
 - La participation conjointe du contrat de ville et de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chance dans le cadre de l'action Décllic.

Le chapitre 75 a pris en charge l'encaissement des loyers des logements en ALT versés par les particuliers pour 24 565.67€, ainsi que la refacturation de certaines prestations aux organismes publics pour 2 971.77€

Le chapitre 77 retrace la constatation des dons effectués au budget principal. En 2008 le mécénat d'entreprise a été enregistré pour un montant de 17 365.34€ Or en 2009 cette action n'a pu être reproduite.

Le chapitre 013 a retracé les remboursements des assurances sur le personnel pour 57 261.29€ Il s'agit des remboursements de la SOFCAP pour les arrêts maladies, les accidents de travail.

Les résultats de l'exercice :

CALCUL DES RESULTATS 2009			
	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	RESULTAT GLOBAL
Résultat reporté 2008 net	91 004 .80 €	979.94 €	91 984.74€
Résultat de l'exercice 2009	18 361.05€	63 995.24 €	82 356.29€
Résultat de clôture 2009	109 365.85€	64 970.18€	174 341.03€

Le résultat d'investissement est excédentaire.

Le résultat excédentaire de 2009 provient du ralentissement des achats en biens et des travaux effectués, et par des dotations aux amortissements et provisions génératrices d'autofinancement.

Cet excédent sera utile lors de la prochaine phase des travaux de Romain Rolland qui débiteront courant 2010 si cela est possible.

Le résultat de fonctionnement est excédentaire.

Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire mais nécessaire pour couvrir les déficits des budgets annexes.

L'excédent n'existe pas réellement confirmant par conséquent une difficulté pour arriver à l'équilibre budgétaire.

Ces résultats présentés par le trésorier correspondent à l'ensemble des dépenses qui ont été vu par le service comptable du CCAS.

La synthèse de ces comptes fait apparaître dans les variations de 2008/2009 une baisse des dépenses plus importantes que celle des recettes.

Mme GOURDIN relève l'importance des frais de personnel.

Mme VANDAMME demande où se trouve dans les documents le montant des aides en secours sur les séjours en classe de neige octroyées ; on fait des économies, mais de plus en plus de gens sont en difficultés et n'osent pas s'adresser au CCAS ;

Mme PLAMBERCK constate qu'elles ne figurent pas dans le rapport mais indique qu'elles sont faibles.

M. ANDREY dit que les familles qui sont vraiment en difficulté s'adressent au CCAS.

Mme GOURDIN rappelle que le Conseil Général peut également être consulté pour soutenir les familles.

Mme PLAMBERCK rapporte que le rapport montre que sur 73 familles ayant demandé une aide, 68 ont été aidées pour un montant de 6071 € y compris les cantines et les colonies soit environ 89 € en moyenne d'aide.

M. MARIA FABRY explique que certaines familles en bénéficient alors qu'elles ne sont pas vraiment dans les besoins par rapport à d'autres.

M. GLINKA-HECQUET relève une erreur sur la ligne de trésorerie 24-1. La première ligne de trésorerie du 25 juin 2008 d'un montant autorisé de 200 000 € alors qu'elle mentionne un montant de 505 000 € et de l'autre côté il y a un remboursement de 350 000€ alors qu'il ne reste plus rien à rembourser, il y a un problème. De même pour la deuxième ligne.

Il précise qu'il ne faut pas transformer une ligne de trésorerie en emprunt. Il faut rembourser au fur et à mesure dès qu'un peu d'argent rentre même au jour le jour, car les taux d'intérêts sont chers.

Il conseille de prendre les 200 000 € autorisés lorsque le besoin est réel et de le rembourser au jour le jour et au fur et à mesure des rentrées d'argent.

Mme PLAMBERCK demande à M. GLINKA-HECQUET d'intervenir auprès de la trésorerie afin que la ligne de trésorerie soit visible au jour le jour ce qu'elle demande depuis 6 mois. Le CCAS ne parvient pas à obtenir la clé d'accès.

N° 04 FINANCES

AFFECTATION DES RESULTATS C.C.A.S 2009

M. GLINKA-HECQUET explique que cela est possible une fois par an après le budget primitif (mars) il faut le passer en budget supplémentaire qui est plus complet qu'une décision modificative. Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière qui permet d'intégrer les chiffres de l'année précédente.

Cette affectation des résultats porte sur :

- 1/ l'affectation du résultat de la section de fonctionnement 2009
- 2/ le report du solde de la section d'investissement 2009

Le Compte Administratif CCAS 2009 fait apparaître les résultats suivants :

- SECTION D'INVESTISSEMENT : Un excédent de 109 365.85 €
- SECTION DE FONCTIONNEMENT : Un excédent de 64 975.08 €
- UN RESULTAT GLOBAL : 174 340.93 €

Affectation des résultats comme suit,

- En section d'investissement, reprise en recette de 109 365.85 € au compte 001-Solde d'exécution de la - section d'investissement reporté.
- En ce qui concerne la section de fonctionnement, l'excédent de 64 975.08€ est repris en recette au compte 002-Résultat de fonctionnement reporté.

N° 5 FINANCES

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

Par rapport au budget supplémentaire, sachant qu'une partie seulement de l'excédent a été reprise, le résultat de l'investissement représente une recette supplémentaire de 109365,85 €. Cette recette qui vient augmenter le budget en investissement est affectée aux dépenses suivantes :

- *acquisition de matériel informatique notamment de progiciels pour lesquels le CCAS a lancé un marché pour tout ce qui concerne le maintien à domicile et le service social ainsi que le remplacement de deux ordinateurs acquis en 1994 ;*
- *l'aménagement des locaux de la ville notamment avec la reprise du bureau de l'handicap permettant d'agrandir l'espace accueil avec l'aménagement de cloisons permettant la création de nouveaux bureaux ;*
- *plus 23000 € affectés aux travaux de climatisation ;*
- *il restera environ 60 000 € pour réaliser les travaux du 1^{er} étage.*

Il est proposé au Conseil d'administration de valider la décision modificative n°1 sur le budget principal du CCAS comme suit.

Le résultat d'investissement de 2009 à affecter sur l'exercice 2010 s'élève à 109 365.85 € qui vont être répartis en différentes dépenses d'investissement comme précisé ci –dessus.

N° 06 FINANCES

Approbation du compte de gestion

Dans la même logique, le compte de gestion du Receveur puis le compte administratif de la partie qui correspond au maintien à domicile. La particularité dans ce budget est qu'il n'y a pas d'investissement qui est fait sur le budget général ce qui n'est pas très juste. Dans l'avenir, une section investissement sera créée pour le MAD.

Un déficit de 46 373 ,58€ malgré une baisse des dépenses et des recettes des deux exercices qui correspond à la baisse d'activité. Les recettes baissent plus vite que les dépenses d'autant plus que le CCAS a bénéficié d'une subvention exceptionnelle qui comme il a déjà été évoqué fait partie de ces financements exceptionnelles qui ne sont pas renouvelés d'année en année.

Des dépenses à 85,05% et des recettes à 93%. Une réalisation à 1 549563,08 € et en recettes 1 500 288,03€.

Budget annexe Maintien à Domicile 2009

Celui-ci fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT** : Un déficit de **46 373.58 €**

Soit un résultat global de **- 46 373.58 €**

N° 7 FINANCES

Approbation du Compte Administratif 2009 Budget Annexe MAD

Avant de démarrer le détail des éléments explicatifs du compte administratif du budget annexe MAD, il est utile de retracer brièvement l'activité 2009 pour comprendre sa réalisation.

- L'Aide ménagère à domicile a eu un volume d'activité en baisse en 2009 avec 294 bénéficiaires (- 7 %) et 49 782 heures effectuées (- 14 %)
- Sur le portage de repas le volume d'activité a été en diminution avec 99 bénéficiaires actifs (- 1 %) et 28 878 repas servis (-13%).
- Concernant la télé assistance, le volume d'activité est en hausse avec 319 bénéficiaires (+0.6%).

Le budget du MAD est le plus important des trois budgets du CCAS.

Comme l'année dernière, le budget du MAD n'a pas de section d'investissement.

Il est également en baisse par rapport à 2008 de près de 236 855.11€ pour le total des dépenses et de 287 064.32€ en ce qui concerne les recettes.

L'exécution budgétaire 2009 se situe, au niveau de la section de fonctionnement à :

- 1 500 288.03€ soit 93 % des recettes prévues
- 1 549 563.08€ soit 96.05 % des dépenses prévues.

Le Compte Administratif 2009 présente un déficit global de **46 373.58 euros.**

Exécution budgétaire globale en 2009 (hors résultat reporté)

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Prévu BP+DM+BS	Réalisations	% de réalisation
DEPENSES	1 613 200.00 €	1 549 563.08 €	96.05%
RECETTES	1 613 200.00 €	1 500 288.03 €	93%

- Dans les charges relatives à l'exploitation courante on trouve notamment :

- Les frais relatifs à la prestation de portage de repas, qui ont été comptabilisés pour 176 423.00€

C'est pour ce poste budgétaire que l'on constate une forte baisse de réalisation, puisque le nombre de repas servis a fortement diminué. De plus, certaines difficultés de trésorerie en fin d'année ont fait basculer sur 2010 des factures de 2009.

- Les frais de téléphonie couvrent dont la téléphonie filaire s'élèvent à 5 309.42€
- Les frais d'animations et réceptions pour « fêtes-vous plaisir » sont comptabilisés pour un montant de 1 173.26 €

- Dans les charges de personnel on retrouve :

Outre les dépenses classiques relatives aux traitements et aux charges des agents affectés au fonctionnement du Budget Annexe Maintien à Domicile, ce chapitre prend à sa charge les frais liés, aux honoraires versés aux intervenants dans le cadre de l'action « lutte contre l'isolement des personnes âgées »

Ce chapitre est en légère baisse 1 353 151.42€ contre 1 448 843.89€ en 2008.

Toutefois, la baisse de l'activité pose le problème de la rémunération du personnel à l'heure actuelle, notamment concernant près de 50 agents titulaires.

C'est dans ce sens que doit se faire la réflexion suivante : diminuer encore l'activité et les recettes provenant des différentes caisses, mais trouver une solution de remplacement.

Dans les charges afférentes à la structure, on y trouve pour l'essentiel en 2009 :

- Les frais relatifs à la location et l'entretien des véhicules frigorifiques, 6 338€ et 3143€
- les frais relatifs à la gestion du parc de photocopieurs pour 883.50€

RECETTES

RECETTES (Hors résultat reporté)					
Libellés du chapitre	Crédits Ouverts	Réalisation 2009	% Réalisé	Réalisation 2008	Variation en valeurs 2009 - 2008
DOTATIONS ET PDT DE LA TARIFICATION	480 000 €	384 502.09 €	80.10%	486 495.50 €	-101 993.41 €
REMBT S/ REM. PERS. ET PARTICIPATIONS	1 130 298.53 €	1 084 642.70 €	95.96%	1 300 418.60 €	-215 775.90 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	31 143.24 €	100%	438.25 €	30 704.99 €
TOTAUX	1 613 200 €	1 500 288.03 €	93%	1 787 352.35 €	-287 064.32 €

Le produit de la tarification, comptabilise les sommes allouées par le Conseil Général dans le cadre de l'APA, pour un montant de 384 502.09€ La baisse de l'activité se traduit nettement par la baisse de ce poste de 101 993.41€

C'est cette ligne budgétaire qui devrait évoluer à la hausse plus tard avec le résultat de la procédure de passage en CROSM dont on a parlé plusieurs fois.

Le montant des autres produits relatifs à l'exploitation s'élèvent à 1 084 642.70€, on enregistre notamment :

- Les remboursements relatifs à l'assurance de personnel auprès de la SOFCAP et de la CPAM, pour 125 450.68€ euros.
- Le budget du MAD reçoit une subvention exceptionnelle du budget général d'un montant de 200 000€ afin de pouvoir équilibrer sa section de fonctionnement. Pour mémoire la subvention de 2008 était de 297 600€
- La participation des bénéficiaires aux prestations servies par le CCAS d'un montant de 428 570.74€

Les produits exceptionnels concernent une subvention dont sa notification et son versement ont été tardifs dans l'exercice budgétaire 2009.

Les résultats de l'exercice :

FONCTIONNEMENT				
	ANNEE 2006	ANNEE 2007	ANNEE 2008	ANNEE 2009
RESULTATS	657,71 €	1 967,81 €	2 901,47 €	- 49 275.05€

Le résultat de fonctionnement est déficitaire à hauteur de 49 275.05 € du fait de la baisse de la subvention d'équilibre en provenance du budget général et de la disparition de certaines recettes (mécénat). En tenant compte du résultat reporté de 2 901.47€, le résultat général 2009 est - 46 373.58€

N° 8 FINANCES

Approbation du compte de gestion - Budget annexe SIAD 2009

Le compte de gestion du SSIAD, pour 2009 révèle un déficit de 11 120,91 €. Ce différentiel relève du fait que le CCAS n'a pas encore été remboursé au 31/12/2009 d'un accident. Le report servira donc à couvrir le besoin en fonctionnement.

Monsieur le Trésorier Principal de La Ciotat, nous a adressé le Compte de Gestion du budget annexe SIAD pour l'exercice 2009.

Celui-ci fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- **SECTION D'INVESTISSEMENT** : Un excédent de **7 122.22 €**
- **SECTION DE FONCTIONNEMENT** : Un déficit de **18 243.13 €**

Soit un résultat global de - **11 120.91 €**

Il est proposé d'approuver le Compte de Gestion du Budget Annexe SIAD 2009, tel que présenté en annexe.

N° 9 FINANCES

Approbation du Compte Administratif 2009 Budget Annexe SSIAD

L'exécution budgétaire 2009 se situe, au niveau de la section de fonctionnement à 92.65% en ce qui concerne les recettes et à 95.32% en ce qui concerne les dépenses.

Ce décalage explique le résultat global déficitaire.

En ce qui concerne la réalisation de la section d'investissement, elle se situe à 19.24% pour les recettes, et à 0% pour les dépenses.

Exécution budgétaire globale en 2009 (hors résultat reporté)

	SECTION INVESTISSEMENT			SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Prévu BP+DM+BS	Réalisations	% de réalisation	Prévu BP+DM+BS	Réalisations	% de réalisation
DÉPENSES	7 130.06 €	0 €	0%	493 200,00 €	470 155.62 €	95.32%
RECETTES	7 130.06 €	1 372.16 €	19.24%	493 200,00 €	456 960.20 €	92.65%

Détail des sections

- Section d'investissement : **DÉPENSES**

DEPENSES						
Chap.	Libellés du chapitre	Crédits Ouverts	Réalisation 2009	% réalisé	Réalisation 2008	Variation en valeur 2009 - 2008
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 130.06€	0 €	0%	1 103.16 €	- 1 103,16 €
	TOTAUX	7 130.06€	0 €	0%	1 103.16 €	- 1 103,16 €

Il n'y a eu aucune dépense en investissement.

La dépense relative aux boîtiers de transmission informatique commandés en 2009, sera mandatée sur l'exercice 2010, pour des raisons d'organisation liées en particulier au bon de commande.

- **Section d'investissement : RECETTES**

La section d'investissement en recette a constaté dans ses écritures comptables l'amortissement comptable des biens acquis par le Budget Annexe lui-même pour 1 372.16 euros. Elle reprend également l'excédent de 2008 pour 5 750.06 €. Le total de cette section s'élève à un montant de 7 122.22 euros.

- **Le résultat de fonctionnement est déficitaire.**

FONCTIONNEMENT					
	ANNÉE	ANNÉE	ANNÉE	ANNÉE	ANNÉE
	2005	2006	2007	2008	2009
RÉSULTATS CUMULÉS	8 163,47 €	657,23 €	-27,19 €	-5 047,71 €	-13 195.42€

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 est négatif. Cela révèle des difficultés structurelles du fait de la non reconnaissance par l'autorité de tutelle de la réalité du coût de revient réel du SSIAD.

M. GLINKA-HECQUET attendu à une autre réunion quitte la séance

N° 10 PERSONNEL

CREATION D'EMPLOI VACATAIRE ET RENOUELEMENT DES EMPLOIS DE VACATAIRE CREES EN 2009

Concernant la création des emplois vacataires pour la saison, il s'agit de personnes rémunérées à la prestation. La création de ces postes a été approuvée en 2009 et il serait souhaitable de les renouveler, il s'agit de :

- 3 emplois de vacataires pédicures pour le SSIAD
- 2 emplois de vacataires pour le MAD

Mme GOURDIN souligne qu'il s'agit d'étendre l'activité et de prendre en compte la grande dépendance des personnes âgées et des personnes handicapées notamment les dimanches et les jours fériés.

Mme PLAMBERCK explique que ces emplois de vacataires permettent une souplesse d'intervention particulièrement nécessaire avec l'intégration de l'handicap.

Il a été décidé de renouveler trois emplois de vacataire de pédicure à compter du 1^{er} Juillet 2010 rémunérés au nombre de vacations effectuées, que la rémunération sera de 28, 50 € brut par vacation.

N° 11 PERSONNEL

TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

La carrière du fonctionnaire est jalonnée de différentes étapes qu'il franchira au fur et à mesure de son évolution professionnelle.

L'avancement de grade permet aux fonctionnaires titulaires d'accéder au grade supérieur et donc à des nouvelles fonctions. Il vise à responsabiliser les agents dans l'exercice de leur profession. L'avancement de grade n'est pas une obligation pour l'employeur mais une possibilité de récompenser le mérite, la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle de l'agent.

La délibération n°3 du 4 juillet 2007 du Conseil d'Administration du CCAS avait déterminé les ratios d'avancement de grade du personnel.

Le décret 2009-1711 du 29 décembre 2009 introduit une nouvelle possibilité d'avancement de grade. Les cadres d'emplois concernés par le CCAS sont ceux des adjoints administratifs, et des agents sociaux.

Cet avancement de grade était jusqu'à présent, outre les conditions d'ancienneté et d'échelon, assujetti à la réussite d'un examen professionnel.

Désormais, les grades d'adjoint administratif de 1^{ère} Classe, d'agent social de 1^{ère} classe sont accessibles au choix, c'est-à-dire sans conditions d'examen pour les agents du premier grade (seconde classe) ayant atteint le 7^{ème} échelon et justifiant de dix ans de services effectifs dans leur grade.

Les conditions d'avancement liées à l'obtention de l'examen professionnel pour les agents ayant atteint le 4^{ème} échelon et justifiant de trois ans de service effectif dans leur grade restent bien entendu en vigueur.

Le nombre de nominations prononcées au titre de l'examen professionnel ne peut être inférieur au tiers du nombre total des nominations prononcées au titre de l'avancement de grade.

En d'autres termes, deux nominations dans un grade donné au titre de ces conditions sont au plus possibles pour une nomination au titre de la réussite à l'examen professionnel.

Donc, il convient de rajouter ces grades au tableau des ratios validé par le Comité Technique Paritaire du 18 Juin 2007, et modifié au CTP du 7 mai 2010, et de fixer les taux applicables à chacun d'entre eux.

Filière Administrative :

GRADE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO PROPOSE
Adjoint Administratif 2 ^{ème} Classe	Adjoint Administratif 1 ^{ère} Classe	50%

Filière Sociale :

GRADE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO PROPOSE
Agent Social de 2 ^{ème} Classe	Agent Social de 1 ^{ère} Classe	50%

Vu le codes général des collectivités territoriales, la loi n° n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et ses articles 49, 2^{ème} alinéa et 79, la délibération n°3 du 4 juillet 2007 du Conseil d'Administration du CCAS déterminant les ratios d'avancement de grade du personnel, l'avis favorable du Comité Technique Paritaire émis lors de sa séance du 7 mai 2010, le décret 2009-1711 en date du 29 décembre 2009 introduisant une nouvelle possibilité d'avancement au deuxième grade, échelle 4 de rémunération. Les cadres d'emplois concernés par le CCAS sont ceux des

adjoints administratifs, et des agents sociaux. Cet avancement de grade était jusqu'à présent, outre les conditions d'ancienneté et d'échelon, assujéti à la réussite d'un examen professionnel.

Il convient de fixer les taux applicables à chacun d'entre eux.

La détermination de ces taux, la collectivité prend en compte un certain nombre d'éléments objectifs tels que :

- la politique générale de ressources humaines susceptible d'être menée par la collectivité en matière d'avancement,
- la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des agents de la collectivité au vu de l'évolution des missions susceptibles de leur être confiées, des profils de poste et de la structure des emplois,
- la reconnaissance du mérite et de l'expérience de chacun.

Il est approuvé la mise à jour des nouveaux taux de promotion pour les avancements de grade suivant :

Filière Administrative :

GRADE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO PROPOSE
Adjoint Administratif 2 ^{ème} Classe	Adjoint Administratif 1 ^{ère} Classe	50%

Filière Sociale :

GRADE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO PROPOSE
Agent Social de 2 ^{ème} Classe	Agent Social de 1 ^{ère} Classe	50%

Jean-Pierre M. ALBOUZE demande s'il faut un examen professionnel obligatoire.

Mme PLAMBERCK confirme mais explique que les textes changent régulièrement et que ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera pas forcément dans 6 mois.

N° 12 PERSONNEL

REFLEXION SUR L'AMELIORATION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

A la suite du rapport de la Chambre Régionale des Comptes et des débats d'orientation budgétaire, une réflexion sur la gestion des ressources humaines a été menée.

Il est prévu de distribuer au personnel du CCAS une lettre, à l'image de celle distribuée au personnel de la Ville, dont le contenu est ci-après :

« Lors des vœux au personnel du mois de janvier dernier, j'ai annoncé mon intention d'engager une vaste réflexion sur la gestion des ressources humaines. Dès lors, j'ai initié la création de groupes de travail destinés à traiter l'ensemble des thématiques, régime indemnitaire, absentéisme, valorisation des carrières...

Cette démarche relève, en priorité, de la nécessité d'adapter nos services pour répondre pleinement aux besoins et aux exigences des Ciotadens. Mais, au-delà de cette ambition au service de nos concitoyens, la Chambre Régionale des Comptes nous impose aussi une plus grande rigueur et une modification de notre fonctionnement.

Cinq réunions de travail se sont ainsi déroulées, rassemblant Madame Evelyne FLICK, Adjointe au personnel, la Direction Générale des Services et l'ensemble des représentants syndicaux et ont donné lieu à une série de propositions.

J'ai retenu quatre axes dont j'entends vous informer moi-même :

- La lutte contre l'emploi précaire,
- Le renforcement de l'équité,
- L'amélioration de votre pouvoir d'achat,
- La valorisation de vos actions et le développement de votre information.

Parce que La Ciotat est une ville en plein développement, il nous a semblé nécessaire de créer et de développer de nouveaux services à la population, favorisant ainsi la dynamique de l'emploi. Les femmes et les hommes qui nous accompagnent dans ces nouvelles missions ont participé, depuis leur recrutement, au renouveau que connaît notre ville et c'est pourquoi je lancerai, dès cette année, un second plan de stagiairisation sur la période 2010-2014. Celui-ci viendra compléter l'intégration des nombreux contractuels qui avaient rejoints les effectifs municipaux depuis 2001.

Par ailleurs, le contrôle mené par la Chambre Régionale des Comptes, ainsi que l'audit des services effectué par le cabinet Duranton ont clairement démontré qu'une minorité d'individus abusent de leur situation, notamment par un absentéisme chronique.

Afin de respecter une plus grande équité entre les agents, j'ai souhaité pouvoir étudier différentes options permettant de limiter cet absentéisme et encourager la motivation de chacun d'entre vous.

Ainsi, je proposerai que le Régime Indemnitare soit désormais indexé sur le présentéisme. En conséquence de quoi, passé une carence de 10 jours de maladie ordinaire, ou de 4 arrêts de travail par an, 1/30^{ème} du RI sera retenu par journée d'absence.

L'actualisation de ce régime indemnitare sera étudiée deux fois par an, sur proposition de la hiérarchie, dans le respect d'une enveloppe budgétaire fixée annuellement.

Celui-ci sera traduit dans chacune des fiches de poste qui seront synthétisées dans l'organigramme fonctionnel.

Ce dernier nous permettra d'ailleurs de mieux coordonner les Commissions Administratives Paritaires. Loin de freiner vos carrières, cet « outils » vise à donner un nouvel élan à votre évolution en offrant un cadre précis aux missions nouvelles que vous seriez amenées à entreprendre.

Dans cette optique, j'ai tenu, depuis 2001, à favoriser des mesures permettant d'améliorer votre niveau de vie au travers, par exemple, de la prise en charge partielle de la mutuelle, du bon d'achat de Noël ou encore de la revalorisation de la prime de fin d'année dont le montant ne peut malheureusement plus être modifié pour des raisons juridiques et réglementaires.

C'est pour cela, qu'un effort supplémentaire s'impose aujourd'hui.

Pour que chacun puisse faire face à la crise que nous subissons, j'ai acté une augmentation de 200 euros par an de votre régime indemnitaire, dans la limite de son plafond.

Cette valorisation sera également indexée sur le présentisme. Aussi, passé un délai de 10 jours d'absence pour la maladie ordinaire, ou de 4 arrêts de travail, cette bonification ne sera pas octroyée.

Conscient que la Fonction publique Territoriale s'adapte aux évolutions que connaît notre pays, il me paraît indispensable de mieux vous informer quant à l'ensemble de ces nouvelles dispositions. J'ai demandé que la communication interne soit relancée, et que tous les outils nécessaires soient mis en place à votre service.

Au terme des quelques semaines de réflexion et de concertation que nous venons de connaître, je souhaite désormais que cette amélioration de notre gestion des ressources humaines s'engage résolument suivant ces quatre principes essentiels au niveau de l'ensemble des services.

Je compte d'ailleurs sur chaque Directeur et Chef de service pour exercer pleinement son rôle d'encadrement et de management.

Il en va d'abord de vos conditions de travail et de vie personnelle. Il en va aussi, et en priorité, des services que nous devons aux Ciotadens et qu'il convient de moderniser sans cesse et de rendre toujours plus performants pour correspondre aux exigences de notre temps.

Les modalités de fonctionnement de chaque objectif, seront prochainement débattues en Comité Technique Paritaire et en Conseil Municipal, puis vous seront communiquées par la Direction Générale des services.

Je compte en tous cas sur vous pour vous engager résolument dans cette voie, comme vous savez pouvoir compter sur moi pour envisager sans cesse les moyens de votre épanouissement professionnel et humain au service de nos concitoyens. »

PREND ACTE des orientations nouvelles en matière de gestion des ressources humaines pour le personnel du CCAS.

M. ANDREY rappelle l'intervention de M. le Maire lors des vœux au personnel durant laquelle il expliquait qu'une réflexion devait être engagée sur l'amélioration de la gestion des ressources humaines. Un contrôle de la Cour Régionale des Comptes a émis des avis notamment sur la gestion des Ressources Humaines. De plus, le service public doit s'adapter et répondre de mieux en mieux aux évolutions et aux attentes de la population en respectant les éléments et les conditions du personnel. A partir de ces deux réflexions, et des concertations avec le personnel, les élus ont élaboré une démarche où 4 axes ont été retenus et Le Maire tient à ce que chacun soit bien informé des éléments principaux de sa politique en matière de ressources humaines ;

- la lutte contre l'emploi précaire

- le renforcement de l'équité

- l'amélioration du pouvoir d'achat

- la valorisation des actions et le développement de l'information.

Derrière chacun des ces thèmes certaines questions sont posées.

M. le Maire tient à rassurer des agents sur les évolutions qui peuvent engendrer une inquiétude légitime.

Il a décidé de régler quelques problèmes récurrents tel l'absentéisme en soutenant les personnes toujours fidèles à leur poste avec le régime indemnitaire sans vouloir punir ceux qui sont le plus souvent absents.

Un travail relatif au régime indemnitaire qui sera reconduit chaque année tient compte de cette réalité car il est important de ne pas toucher au pouvoir d'achat des gens.

Les décisions particulières concernant les moyens financiers

- allocation du régime indemnitaire

- conditions de travail personnel (qu'un travail soit conduit pour faire en sorte qu'entre la DGS, les syndicats, les agents, les représentants du personnel pour que ces questions soient traitées de manière équitable, cohérente et qui tiennent compte de l'analyse des faits de la situation et de la situation des familles).

On ne peut pas avoir d'un côté une évolution statutaire des agents agréable et de l'autre côté un service public qui n'évolue pas en fonction des besoins des publics.

Il est important de relever que cette orientation s'adresse à tous.

Il est primordial que les agents s'adaptent aux réalités de cette évolution c'est-à-dire dans les démarches statutaires y compris dans la logique de stagiairisation, de titularisation.

N° 13 ADMINISTRATION GENERALE

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION STATION LUMIERE POUR L'ANNEE 2010

Depuis 3 ans, nous votons des subventions pour Station Lumière afin que celle-ci puisse subvenir à ses besoins notamment celles correspondant aux missions communes avec le CCAS. Le montant dans le système de contrainte général et actuel et grâce au fait que Station Lumière bénéficie d'une subvention conséquente et pérenne de la DDASS pour l'accueil de jour, la subvention s'élève à 30 000€ représentant une baisse de 5000 € à la baisse de l'activité due en partie au désengagement depuis le 1^{er} janvier 2010 à l'aide alimentaire.

Station Lumière se sert toujours à Carrefour au nom de la Banque alimentaire pour servir des plats chauds.

Toutefois, pour l'année 2010 le CHRS a informé qu'il cessait son intervention au titre de l'aide alimentaire pour les ménages du territoire. Son activité se restreint donc partiellement et donc ses besoins financiers.

Le budget de cette structure repose principalement sur des financements Etat (dotation globale) ainsi que d'autres venant d'institutions telles que le Conseil Général ou le Conseil Régional. Cette année la structure a pu bénéficier de financement supplémentaire par la DDASS. A tous ces financements s'ajoute la subvention du CCAS qui vient ainsi compléter le soutien à l'association dans ses différentes missions d'aide (hébergement d'urgence, accueil de jour) au bénéfice des habitants de la ville en situation de grande précarité.

Le CCAS souhaite continuer néanmoins à apporter à l'association son soutien technique et financier concernant le fonctionnement global de la structure. Les modalités sont formalisées dans une convention renouvelée chaque année.

La subvention s'élève à 30 000 € pour l'année 2010 ce qui représente une baisse de 5 000 € par rapport à 2009. Cette baisse se justifie par l'arrêt de l'activité « aide alimentaire » ainsi que les financements supplémentaires obtenus qui consolident le budget de l'association.

Il est proposé d'approuver la délibération ci-après :

N° 14 ADMINISTRATION GENERALE

DEMANDE DE SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL DE L'ABEILLE POUR L'ANNEE 2010

Mme GOURDIN parle de la Subvention pour le Centre Social de l'Abeille 2009 qui développe en effet la notion du projet en direction des jeunes et il faut reconnaître que de plus en plus de jeunes

fréquentent ce Centre social. Le but du centre a pour finalité de sensibiliser les jeunes à être acteurs de leur loisir et leur insertion professionnelle. Dans ce cadre, 6 jeunes filles de 16 à 18 ans ont souhaité partir à Barcelone sur 2 jours en juin. Elles ont monté le financement de leur loisir et Mme GOURDIN a tenu à les rencontrer avant d'attribuer cette subvention pour connaître le but de leur voyage. Ces jeunes qui travaillent beaucoup avec les personnes âgées, Mme Gourdin leur a demandé de revenir avec un diaporama sur Barcelone où la culture de Gaudi est tout de même intéressante ; ce diaporama sera projeté en compagnie des personnes âgées dans le cadre des échanges intergénérationnels. Elles seront encadrées par un animateur.

Mme VANDAMME demande si elles n'ont pas demandé une aide européenne dans les domaines culturels et si elle connaissait l'existence des bourses à projets proposés pour le service enfance-jeunesse.

Mme GOURDIN rebondit sur l'intérêt de cette information mais souligne qu'il s'agit tout de même d'une thématique relevant de l'intergénérationnel.

M. ANDREY propose que si l'attribution de cette subvention est accordée, il serait opportun de leur adresser un courrier précisant la possibilité de faire appel à une bourse à projet ou une aide européenne.

Mme VANDAMME dit que quel que soit la thématique il faut informer les jeunes des autres possibilités.

Mme GOURDIN explique qu'elle s'est déplacée dans le quartier et que l'image de l'élue est à partir de ce moment là tout à fait différente de l'image de l'élue stéréotypée. L'idée de « l'élue qui va vers » est très intéressante et à développer. Elle propose par ailleurs à Mme VANDAMME de se rendre au Centre social pour y rencontrer D. Lesbats afin de lui montrer les aides qui peuvent être mises à la disposition des jeunes qui ont des projets valables.

Départ de M. MARIA FABRY

Depuis quelques mois, le Centre Social de l'Abeille développe la notion de projet en direction des jeunes. Ce projet a pour finalité de sensibiliser le public jeune à être acteur de ces loisirs et de son insertion professionnelle. Dans ce cadre, Les six jeunes filles du Centre Social (15 -18 ans) ont souhaité partir à Barcelone sur 2 jours (en juin). Les jeunes, ont monté le financement de leur loisir. Ils sont passés par plusieurs étapes dont la rencontre avec l'élue Mme Gourdin afin de définir une coopération sur ce projet.

Le projet sera de confectionner un repas traditionnel du Maghreb avec les personnes âgées du dispositif « Fête-Vous-Plaisir » du CCAS, qui fréquentent, déjà le Centre Social de l'Abeille. Cette préparation se déroulera en concertation avec les agents de convivialités pour déboucher sur un repas convivial au Centre Social.

La date de réalisation de ce repas pourrait se dérouler entre fin mai – début juin.

C'est pourquoi, le Centre Social de l'Abeille sollicite une subvention au CCAS de La Ciotat de 250€ Cette aide se décompose en 100€ pour l'achat d'ingrédient et 150€ attribué au budget du voyage des jeunes.

Les jeunes filles, après l'organisation du repas et de leur voyage, s'engagent à faire un bilan de leur projet avec les personnes qui ont participé. Un diaporama sera présenté à la suite de ce voyage et pour répondre à la demande faite par Mme Gourdin pour travailler aussi l'intergénérationnel.

DIVERS

SERVICE SOCIAL / SECTEUR INTERVENTIONS SOCIALES

- **CONVENTION (N° 93) ENTRE LE CCAS ET LA VILLE DE LA CIOTAT, MISE A DISPOSITION DE LOCAUX (SALLE SITUÉE A L'ESPACE ROMAIN ROLLAND)**

Mise à disposition par la ville de La Ciotat de la salle située à l'Espace Romain Rolland et utilisée partiellement par la Société SOGERES pour l'organisation d'actions sociales collectives

- **CONVENTION (N° 96) ENTRE LE CCAS ET MADAME GRISONI PSYCHOLOGUE**

Intervention auprès d'un groupe de bénévoles et professionnels intervenant notamment dans le cadre du dispositif de veille hiver dans le but de soutenir leur fonction d'aide et pour des conseils et aide à la décision. D'un coût de 700€TTC.

- **AVENANT CONVENTION (N° 97) ENTRE LE CCAS ET LE CONSEIL GENERAL**

Pour la mise en œuvre de l'action du 1er janvier au 31 mars 2010, accueillir et vérifier les droits au RSA. A travailler en étroite collaboration avec le Pôle d'insertion afin de permettre la passation des dossiers vers d'autres structures d'accompagnement. D'un coût de 13 604€

SERVICE ADMINISTRATIF / SERVICE DU PERSONNEL

- **CONVENTION (N° 92) ENTRE LE CCAS ET JVS IMPLICIT CONTRAT DE MAINTENANCE DES LOGICIELS JVS**

Le contrat comprend la fourniture des nouvelles versions du logiciel et des améliorations apportées au produit.

- **CONVENTION (N° 94 ET 95) DE FORMATION ENTRE L'UNCCAS ET LE CCAS**

FORMATION POUR LES AGENTS DU CCAS : Construire des outils pour l'encadrement professionnel des aides à domicile

INFORMATION

Marchés publics du CCAS de La Ciotat prévus en 2010

1) Attribution du marché de climatisation des locaux du rez-de-chaussée à Romain Rolland

Dans le cadre de la procédure d'appel d'offre relative aux travaux de climatisation des locaux du service Maintien à domicile, situés au rez-de-chaussée du bâtiment Romain Rolland, ce marché a été attribué à la société ATC basée à Marseille par la commission des marchés du CCAS, composée de Mme Régine GOURDIN, Mme Jeanne Marie VANDAMME, Mme Nicole AUDIBERT-SPITERI, Mme Patricia TUDOSE et Mr Jean-Pierre ALBOUZE, le mardi 27 avril 2010.

Le montant global de ce marché, dont le délai d'exécution a été fixé à 5 semaines à compter de la date de notification intervenue le 28 avril 2010, s'élève à 23.245,19 €TTC.

2) Appel d'offres pour la migration des logiciels informatiques de gestion de l'aide sociale et de l'aide à domicile

Compte tenu de la récupération des droits d'utilisation des logiciels SACSO et DOMI de la société SIGEC, actuellement utilisés par le CCAS, par la société JVS IMPLICIT, et de leur disparition programmée, il a été nécessaire de prévoir un appel d'offres afin d'envisager la migration de ces logiciels.

Un avis a été publié le 3 mai 2010 avec une date limite de dépôt des dossiers de candidature prévue au 28 mai 2010. La commission d'attribution de ce marché a été fixée au mardi 8 juin 2010.

Le montant estimatif de ce marché s'élève à 15.000 €TTC.

3) Appel d'offres pour la mise en place d'une médecine du travail au sein du CCAS

Etant donné la cessation à fin décembre 2009 de la mise à disposition par le Centre de gestion des Bouches du Rhône d'un médecin du travail auprès de la Ville de La Ciotat, et dont bénéficiait le CCAS, un appel d'offres doit être réalisé par la Ville ainsi que par le CCAS au cours de l'année 2010.

LE PLAN CANICULE 2010

J. PLAMBERCK explique qu'à la différence des années précédentes, les personnes inscrites ne seront pas toutes réévaluées. Le CCAS a été contacté par les associations afin de travailler de

manière différente puisqu'on avait l'habitude de constituer des listes de personnes qui n'étaient pas présentes. Il convient donc mieux de travailler sur une campagne de prévention plutôt que de suivi. La prochaine réunion avec la maison de retraite et l'hôpital sur le plan canicule se tiendra le 16 juin. Il est envisagé d'envoyer un courrier en lien avec la solitude aux personnes de plus de 85 ans ce qui représente tout de même plus de 2500 courriers sur le territoire par tranche de 400 dès juin. L'an dernier le courrier a été adressé aux personnes de plus de 75 ans. Ce courrier précise que les personnes ne doivent s'inscrire sur le registre que si vraiment elles sont seules. L'idée est de revoir ce courrier accompagné d'un questionnaire (accord CNIL) que si l'on atteint le niveau II. Il est envisagé de lancer une campagne de prévention où toutes les personnes seront appelées de manière collectives pour leur rappeler les mesures de sécurité, leur expliquer ce qu'est le niveau II et les mesures à prendre.

Réunion de l'Union Départementale de l'UNCCAS

Pour information, la réunion de l'UNCASS le 25 juin prochain à l'espace du Golfe qui est un Conseil d'Administration où seront présents M. Maria Fabry membre élu de l'UNCASS et Mme Plamberck.

Dans le cadre de la constitution en 2009 de l'Union Départementale de l'UNCCAS, une réunion de son conseil d'administration est prévue le vendredi 25 juin 2010 de 9h00 à 14h00 à l'Espace Le Golfe à La Ciotat.

Cette séance de travail réunira les membres élus et représentants des CCAS des communes adhérents à l'Union Départementale de l'UNCCAS, présidée par Madame Sylvie CARREGA, Ajointe au Maire Déléguée aux Affaires Sociales et au CCAS à la Ville de Marseille.

L'ordre du jour étant épuisé la séance se termine à 18H45.

*Pour être affiché à la porte de La Mairie
Conformément à l'article L 2121-25 du
Code des Collectivités Territoriales
Fait à La Ciotat, 27 Mai 2010*

*Madame GOURDIN Régine
Vice-Présidente du CCAS*